

**PROCES-VERBAL**  
**du Conseil d'Administration du mardi 20 février 2018**

Ordre du jour :

I) Affaires financières

- a. Tarif des carnets de liaison
- b. Prélèvement automatique
- c. Conditions d'attribution du fonds social

II) Affaires pédagogiques

- a. Présentation de la répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2018
- b. Projet Classe Orchestre
- c. Séjour Activités de Pleine Nature
- d. Sortie à Rennes
- e. Sortie à Caen
- f. Convention mesure de responsabilisation
- g. Conseil de la Vie Collégienne

III) Autres questions

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h10.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jégo, Enseignant.

**OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017.**

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

- I) Affaires financières  
c. Conditions d'attribution du fonds social

**L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des présents.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**I.a : TARIF DES CARNETS DE LIAISON**

Monsieur le Gestionnaire demande la modification du prix demandé aux familles pour le remplacement du carnet de liaison, en cas de dégradation ou de perte, afin d'en simplifier la gestion. Le nouveau tarif demandé serait de 4 €, au lieu de 3,95 €.

**Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, la modification du tarif demandé aux familles pour le remplacement du carnet de liaison.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**I.b : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour répondre à plusieurs demandes, Monsieur le Gestionnaire demande l'autorisation de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension.

Le prélèvement s'effectuerait en fin de mois, et pourrait être mis en place avant la fin de l'année scolaire pour les commensaux, et à la rentrée de septembre pour les élèves. Quelques détails techniques restent à préciser, notamment quand la fin du mois tombe pendant les vacances scolaires.

Les commensaux et parents d'élèves auront ainsi le choix, pour le règlement des repas, de payer par prélèvement automatique, chèque ou espèces.

Arrivée de Madame Morice à 18h15.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**I.c : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL**

Certaines familles en difficultés financières peuvent faire appel au fonds social du collège, qui est une subvention de l'Etat. La quasi-totalité du fonds social est utilisé au collège.

Monsieur le Gestionnaire demande l'approbation des conditions d'attribution du fonds social, à savoir :

- Conditions d'obtention :
  - ⇒ Présenter une créance auprès du collège, ou sur demande du responsable financier d'un élève
  - ⇒ Réalisation d'un dossier Fonds Social auprès du service social
  - ⇒ Délibération en commission d'attribution
- Membres de la commission d'attribution :
  - ⇒ Chef-fe d'établissement
  - ⇒ Adjoint(e) gestionnaire
  - ⇒ Service social
- Etat des créances possibles pour recouvrement :
  - ⇒ Aide à la restauration
  - ⇒ Aide au financement d'une part voyage
  - ⇒ Aide au financement de sorties
  - ⇒ Achats de fournitures
  - ⇒ Carte de transport

Monsieur Phocion demande s'il est légitime que le transport scolaire, géré par la Région, puisse être pris en charge par le fonds social. Madame la Principale explique que ce cas est très exceptionnel, et que l'essentiel du fonds social couvre la demi-pension et les voyages scolaires.

Monsieur Riquéna demande à ce que soit rajoutée la possibilité d'aider au financement des dispositifs et projets du collège (classe orchestre, cadet-te-s de la sécurité civile...)

**Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les conditions d'attribution du fonds social.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

## **II.a : PRESENTATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE POUR LA RENTREE 2018**

Madame la Principale explique aux membres du conseil d'administration que la dotation globale horaire est une enveloppe d'heures donnée au collège par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne, afin d'organiser les enseignements pour l'année scolaire 2018/2019.

Cette enveloppe tient compte notamment des effectifs prévus à la rentrée prochaine (171 élèves), du H/E (Horaires / Elèves), et de la structure de l'établissement, soit 2 classes par niveau.

Elle se compose :

- d'Heures Postes (HP) :  
Les heures postes correspondent aux emplois provisoires ou définitifs d'enseignants (18h pour un certifié, 15h pour un agrégé, 20h pour un enseignant certifié d'EPS)
- d'Heures Supplémentaires Annuelles (HSA)

- d'Indemnités pour Missions Particulières (IMP) :  
Ces indemnités sont des heures qui rétribuent des actions en dehors des face-à-face professeur / élèves.

Madame la Principale donne quelques informations à prendre en compte pour la répartition de la dotation :

- les effectifs prévus :
  - ✓ 6<sup>ème</sup> : 42 élèves, 2 divisions
- les horaires réglementaires :
  - ✓ 26 heures d'enseignement obligatoire par semaine et par niveau
- les contraintes propres à chaque établissement (services partagés, heures de transport)

Madame la Principale précise ensuite que la dotation accordée par la DSDEN pour la rentrée 2017 est de 236 HP et 7 HSA, soit 243 heures, et souligne le fait que la configuration particulière de l'établissement amène à une importante consommation d'heures de transport pour communes non limitrophes (4,5h).

Les compléments de service pour l'année prochaine se répartissent comme suit :

- en SVT, le collège a un enseignant à 18h, et n'aura besoin que de 13h à la rentrée 2018. Un complément de service de 5h sera donc à donner à un autre établissement.
- En Technologie, un complément de service de 6h sera à donner.
- En Sciences Physiques, un complément de service de 6h sera à donner.
- En Anglais, le collège a une enseignante titulaire à 14h, alors que 26h sont à assurer. Le collège devra donc recevoir un complément de service de 12h.
- En Espagnol, le collège devra recevoir un complément de service de 13h.
- En Allemand, le collège devra recevoir un complément de service de 7,5h.
- En Histoire-Géographie, le collège devra recevoir un complément de service de 6h.
- En Education Musicale, le collège devra recevoir un complément de service de 11,5h.
- En Arts Plastiques, le collège devra recevoir un complément de service de 8h.

En Espagnol, 2,5h de dédoublement sont prévus en 5<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>.

En Technologie, le poste est gelé pour l'année scolaire 2018-2019. Son maintien sera à étudier pour la rentrée 2019.

Madame la Principale indique sa volonté de limiter les compléments de service afin de maintenir les dispositifs nombreux au collège. Elle évoque également la difficulté apportée par un nombre important de services partagés pour la réalisation des emplois du temps.

Madame la Principale soumet au vote l'organisation de la structure pédagogique pour la rentrée 2018, à savoir qu'il n'y aura aucune suppression, ni aucune création de poste.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la structure proposée.**

Madame la Principale soumet au vote la répartition de la Dotation Globale Horaire proposée en annexe 1 au service des élèves.

**Les membres du Conseil d'administration adoptent la répartition de la Dotation Globale Horaire au service des élèves.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

## **II.b : PROJET CLASSE ORCHESTRE**

Les 29 et 30 mars 2018, les élèves de la Classe Orchestre du collège accueilleront les élèves de 6<sup>ème</sup> de la Classe Orchestre du collège de Gorron, afin de répéter ensemble pour un concert le vendredi 30 mars à la salle polyvalente de Bais. Ce concert sera également l'occasion de procéder à la remise officielle des instruments de musique aux élèves de 6<sup>ème</sup> du collège.

Le jeudi soir, les élèves de Gorron seront hébergés par les élèves de Bais. Le vendredi soir, un pique-nique avant le concert à la salle polyvalente devrait leur être offert par le FSE du collège.

L'année prochaine, les élèves de la Classe Orchestre de Bais pourraient se rendre à Gorron.

Madame la Principale informe les membres que, dans le cadre des Trophées de la Vie Locale, une nouvelle subvention de 1 000 € a été accordée au projet de la Classe Orchestre par le Crédit Agricole Anjou-Maine.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

## **II.c : SEJOUR ACTIVITES DE PLEINE NATURE**

Un séjour Activités de Pleine Nature est organisé pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du 11 au 13 avril 2018 à la base de loisirs de Sillé le Guillaume. Les élèves pourront ainsi découvrir des activités sportives incluses dans le programme, mais non réalisables à Bais : kayak, VTT, escalade et course d'orientation en forêt.

Madame la Principale soumet au vote l'intérêt pédagogique de ce séjour, et demande l'autorisation de signer les contrats et conventions correspondants.

**Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique du séjour Activités de Pleine Nature, et autorisent Madame la Principale à signer les contrats et conventions correspondants.**

Le coût demandé aux familles pour ce séjour est de 104 €.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le montant de 104 € demandé aux familles pour le séjour Activités de Pleine Nature.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**II.d : SORTIE A RENNES**

Une sortie pédagogique à Rennes est organisée pour les élèves de 3<sup>ème</sup> le 22 mars 2018. Dans le cadre du programme de Sciences Physiques, ils découvriront la vie d'une étoile au planétarium. Ils visiteront ensuite, dans le cadre de la Classe Presse, les locaux de Ouest-France, afin de découvrir l'histoire et l'économie d'une entreprise de presse, les différents services d'un journal et les différents métiers de la presse ; et comprendre l'organisation d'un journal et le traitement de l'actualité et des informations.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**II.e : SORTIE A CAEN**

Une sortie pédagogique à Caen est organisée pour les élèves de 3<sup>ème</sup> le 15 mai 2018, dans le cadre du programme d'Histoire. Après une visite du Mémorial, les élèves visiteront une plage du débarquement, un cimetière militaire américain et la batterie allemande de Longues sur Mer.

Madame la Principale soumet au vote l'intérêt pédagogique de cette sortie, et demande l'autorisation de signer les contrats et conventions correspondants.

**Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique de la sortie à Caen, et autorisent Madame la Principale à signer les contrats et conventions correspondants.**

Le coût demandé aux familles pour cette sortie est de 20 €.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le montant de 20 € demandé aux familles pour la sortie à Caen.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

**II.f : CONVENTION MESURE DE RESPONSABILISATION**

Lors de certaines commissions éducatives ayant eu lieu au 2<sup>ème</sup> trimestre, et en complément des sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement, une mesure de responsabilisation, en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de Communes des Coëvrons, a été proposée, sous réserve de l'accord du conseil d'administration pour la signature de la convention relative à son organisation.

Cette mesure de responsabilisation, contraignante et ayant valeur de sanction, consiste en une discussion et un travail sur la conscience de soi, la gestion du stress et des émotions, et apprendre à avoir de l'empathie pour les autres.

Madame Morice interroge Madame la Principale Adjointe sur la plus-value apportée par la Communauté de Communes, étant donné qu'il n'y a pas de psychologue au service jeunesse.

Monsieur Riverain demande si cette mesure ne pourrait pas être effectuée par le personnel de l'établissement, notamment la psychologue de l'Education Nationale.

Des parents d'élèves émettent des doutes sur le positionnement des personnes de la Communauté de Communes, qui sont déjà chargées d'activités d'animation sur la pause méridienne au sein du collège.

Madame Morice regrette que le conseil communautaire n'ait pas été consulté avant la présentation de la convention au conseil d'administration de l'établissement.

En conséquence, il est décidé de ne pas présenter la convention relative à l'organisation de la mesure de responsabilisation entre le collège et la Communauté de Communes des Coëvrons.

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du mardi 20 février 2018**  
N° de la séance : 5

## **II.g : CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE**

Le Conseil de la Vie Collégienne est un lieu d'expression et de proposition des collégiens pour :

- Participer à la vie du collège
- Faire des propositions dans le but d'améliorer le climat scolaire
- Apprendre à dialoguer, échanger et débattre
- Apprendre à devenir un citoyen

Créé en mai 2017, les élèves élus à cette date poursuivent leur mandat durant cette année scolaire, rejoints par les représentants des 6<sup>èmes</sup> désignés cette année.

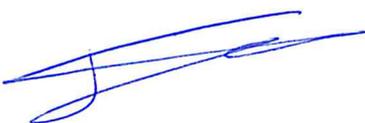
Lors de la réunion du 09 octobre 2017, les sujets abordés furent :

- Les casiers pour les élèves de 6<sup>ème</sup>
- Devoirs faits
- La formation d'élèves référents à la médiation par les pairs

La prochaine réunion du Conseil de la Vie Collégienne est prévue le mardi 20 mars 2018.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernard  
53160 BAIS  
Le Principal,

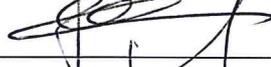
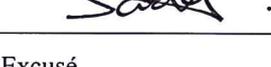
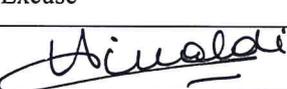
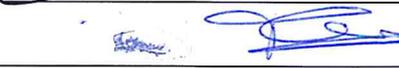
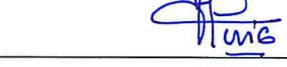
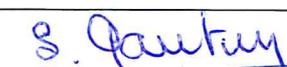
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 20 février 2018

N° de la séance : 4

Présidente de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
<b>Membres de droit</b>	Madame CRETON	Principale	
	Madame OILLIC	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	Madame FOUGERAY	Personnel enseignant	
	Monsieur JEGO	Personnel enseignant	
	Monsieur LEGRAS	Personnel enseignant	
	Monsieur PHOCION	Personnel enseignant	
	Monsieur RIVERAIN	Personnel enseignant	
	Monsieur SABLE	Personnel enseignant	
<b>Représentants des Personnels A.T.O.S.</b>	Monsieur PEZARD	Personnel ATOSS	Excusé
	Monsieur RIQUENA	Personnel ATOSS	
<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Madame DECAUX	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Monsieur LEBLOND	Parent d'élèves	Excusé
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	
	Madame TURBET	Parent d'élèves	
<b>Représentants des Elèves</b>	AMAOUZ Léa - Remplacée par PHOCION Quentin	Elève	
	RAGAIN Axél	Elève	
<b>Représentants des collectivités territoriales</b>	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
<b>Invités</b>	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	
	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	Excusé

# REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE - RENTREE 2018

Niveau	Effectif prévu par la DSDEN	Nombre de divisions
6ème	42	2
5ème	46	2
4ème	47	2
3ème	36	2
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>8</b>

HP	HSA	IMP
236	7	3

	6A	6B	5A	5B	4A	4B	3A	3B	Sous-total	Ass. Sport.	Cadets	Cl. Orch.	CNL	Autres
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3	26	6	1			3
Arts Plastiques	1	1	1	1	1	1	1	1	8				0,5	
Education Musicale	1	1	1	1	1	1	1	1	8			3	0,5	
Français	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4	4	35					1
Histoire-Géo EMC	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	25				0,5	1
LV1 Anglais	4	4	3	3	3	3	3	3	26				0,5	
LV2 Allemand			2,5		2,5		2,5		7,5				0,5	
LV2 Espagnol			2,5	2,5	2,5		2,5	2,5	12,5				0,5	
Maths	4,5	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	30		3			3
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	12				0,5	1
Techno	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	12				0,5	
Sc. Physiques	1	1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	11				0,5	1

	BESOINS	APPORTS	Poste 1	Poste 2	HP	HS	CSR / CSD
EPS	36	36	20	16	36		
Arts Plastiques	8,5	8	8,5		8,5		CSR Villaines
Education Musicale	11,5	11,5	11,5		8	3,5	CSR Lassay
Français	36	36	18	18	36		
Histoire-Géo EMC	26,5	18	20	6,5	24,5	2	CSR Villaines
LV1 Anglais	26,5	14	14	12,5	25	1,5	CSR Villaines
LV2 Allemand	8		7,5		8		CSR Pré en Pail
LV2 Espagnol	13		13		13		CSR
Maths	36	36	18	18	36		
SVT	13,5	18	13,5		13,5		CSD
Techno	12,5	18	12,5		12,5		CSD Andouillé
Sc. Physiques	12,5	18	12,5		12,5		CSD Sévigné
	<b>240,5</b>				<b>233,5</b>	<b>7</b>	

HP	2,5
HSA	0

**243**